

DRT1151		INTRODUCTION AU DROIT				
NIVEAU: LICENCE	CREDITS:	2	CLASSE :	1ERE ANNEE	SEMESTRE	S1
VOLUME HORAIRE	42 H	COURS	MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES		EXAMEN FINAL :	70%
					CONTROLE CONTINU:	30%

DESCRIPTIF DU COURS

Ce cours définit tout d'abord le Droit dans sa vocation objective et en recherche les fondements, les structures et la hiérarchie au sein de ses sources formelles. Il présente également l'organisation de la justice étatique et analyse les règles d'interprétation de la règle juridique. Ensuite, le cours présente une initiation à l'étude des droits subjectifs et les biens sur lesquels ils portent et ce, tout en développant la théorie du patrimoine en tant que contenant de ces droits, obligations et biens. Enfin, étant une introduction à l'étude du Droit, le cours développe la théorie de la preuve des droits subjectifs en analysant les différents moyens de preuve qui peuvent valoir dans un procès civil.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A la fin de cette formation, les étudiants devraient être en mesure de :

- Assimiler les différentes caractéristiques et sources de la règle de droit.
- Comprendre les modalités d'entrée en vigueur et d'abrogation d'une règle de droit
- Savoir déterminer la compétence d'attribution et la compétence territoriale des juridictions
- Comprendre la composition du patrimoine et les différents droits subjectifs
- Avoir une connaissance pratique des règles de la preuve en matière civile et commerciale.

PRE-REQUIS

- Capacité de lecture, d'analyse et d'interprétation.

CONTENU

Chapitre 0	Chapitre Introductif La définition de la notion Droit
Chapitre 1	Les caractéristiques de la règle de droit <ul style="list-style-type: none"> I. La règle de droit et les autres règles de conduite sociale I. Le caractère général et abstrait I. Le caractère obligatoire / . Le caractère permanent / . La force obligatoire de la règle de droit

-
- Chapitre 2** Les sources formelles de la règle de droit .
- I. Les sources écrites
 - I. Les sources non écrites

-
- Chapitre 3** L'organisation juridictionnelle
- I. Les juridictions de l'ordre administratif
 - I. Les juridictions de l'ordre judiciaire
 - I. Les règles de compétence d'attribution
 - / Les règles de compétence territoriale
 - / Le rôle de la cour de cassation

-
- Chapitre 4** **Les droits subjectifs**
- I. Les droits extrapatrimoniaux
 - II. Les droits patrimoniaux
 - III. Les biens

-
- Chapitre 5** **La preuve des droits subjectifs**
- I. La charge de la preuve
 - I. La preuve des actes juridiques
 - I. La preuve des faits juridiques

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- Slaheddine Mellouli, Introduction à l'étude du Droit, 2ème éd.
- Rémy Cabrillac , Introduction générale au droit, Dalloz, 12ème éd.